

Entrée de la Fonction publique en DSN : mission accomplie et bilan positif !

Une enquête de satisfaction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) menée auprès du secteur public¹ révèle des résultats positifs pour les déclarants de la Fonction publique entrés récemment en DSN. 70 000 établissements publics sont aujourd'hui en DSN et ils représentent 5,6 millions d'agents publics.

Ainsi, 81% des répondants sont satisfaits de la DSN. Ce niveau de satisfaction de la DSN dans le secteur public est similaire à celui qui avait été mesuré dans le secteur privé par l'enquête Ifop 2022 Net-entreprises/DSN (80%) et par l'enquête DSN menée auprès des entreprises du secteur privé en 2019 (81%).



Pour les répondants de l'enquête de satisfaction, la DSN a de nombreux bénéfices, les apports suivants étant largement cités par les répondants :

- Simplifier la transmission aux organismes de protection sociale (80%) ;
- Faire gagner du temps aux équipes RH/Paie et aux comptables (62%) ;
- Fiabiliser et sécuriser la déclaration des données sociales des employeurs publics (52%) ;
- Limiter les risques d'erreurs pour les déclarations (47%) ;
- Sécuriser les droits des individus (30%).

« La DSN présente l'avantage de nous faire gagner du temps et de fiabiliser les données que nous transmettons aux organismes de protection sociale en réduisant les risques d'erreurs. Là où il nous fallait auparavant un quart d'heure pour établir une attestation France Travail, cela nous prend désormais moins de 5 minutes » - Sylvie Nonnenmacher, RH à la ville de La Chapelle-Saint-Mesmin.

¹ L'enquête a été réalisée par mail entre le 20 juin et le 7 juillet 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 19 897 contacts parmi les 40 000 déclarants des 70 000 établissements sur Net-entreprises, soit 7% de l'échantillon :

- 1 407 répondants appartenant à la Fonction publique Territoriale ;
- 228 répondants appartenant à la Fonction publique Hospitalière ;
- 79 répondants appartenant à la Fonction publique d'Etat ;
- 3 appartenant à plusieurs Fonctions publiques.



Différentes variables influent la perception de la DSN

« 2 ans après sa mise en place, la DSN est complètement intégrée à notre processus de paie. La DSN nous a fait gagner en fluidité et a permis d'alléger notre charge de travail. Nous mettions auparavant une semaine à vérifier les paies sur un an, nous mettons désormais 6 heures.

Si nous avons une appréhension au départ, nous avons largement utilisé les possibilités de tests et d'accompagnement. En étant pilote notamment, nous avons pu effectuer des vérifications, nous familiariser avec les outils et savoir où chercher l'information. Nous étions opérationnels au moment de la mise en production. » - Richard TALOUR, DRH à la ville de Quetigny

La typologie des établissements est extrêmement hétérogène d'une Fonction Publique à l'autre. Les répondants sont à 5% dans la Fonction publique d'Etat, 13% dans la Fonction publique Hospitalière et 82% dans la Fonction publique territoriale. La satisfaction de la DSN est la plus importante pour les plus petits établissements et la plus faible pour les établissements de plus grande taille au sein de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière.

En effet, les plus petits établissements ayant moins de cas complexes à gérer, ils en retirent une satisfaction rapide ainsi qu'un sentiment de bonne appropriation. A contrario, les plus gros établissements, qui gèrent des cas de paie plus hétérogènes, ont la sensation de moins bien maîtriser. Pour la Fonction publique hospitalière, le fort accompagnement de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) n'a pas contrebalancé la crise sanitaire du Covid qui a pesé sur les services RH et une trop grande pluralité d'éditeurs de logiciels, peu connectés à l'écosystème DSN, et donc hors des dynamiques d'accompagnement, ce qui a eu des incidences sur le taux de satisfaction de la DSN, des supports et de la base de connaissances. A l'inverse, la Fonction publique territoriale s'est appuyée, avec des variables par taille d'établissement, sur un duo ou un trio d'éditeurs de logiciels fortement mobilisés dans l'accompagnement DSN et au sein de la Fonction publique d'Etat, un auto-éditeur a joué un rôle prédominant (le CISRH).

Les trois premiers facteurs de réussite de l'entrée en DSN cités dans l'enquête sont en équation avec les messages prônés pendant la phase préparatoire, à savoir : « l'accompagnement renforcé spécifique d'un éditeur ou d'un OPS », « la mobilisation des équipes concernées » et « les formations en amont ». De manière plus générale, **les répondants se projettent à 73% sur un impact positif à terme de la DSN.**

Après le succès de la généralisation de la Déclaration Sociale Nominative à toutes les entreprises du secteur privé en janvier 2017, la DSN devait bénéficier aux 5,6 millions agents de la Fonction publique répartis sur 70 000 établissements au plus tard au 1er janvier 2022. A cette échéance, 95 % des établissements étaient entrés en DSN. Les 5 % à la marge, de très petits établissements, ont été accompagnés en 2022 par des mesures spécifiques. Enjeu de transformation numérique, cette généralisation de la DSN était une condition de mise en œuvre de nombreuses réformes sociales, fiscales et de simplifications majeures.

Contact presse À propos de Net-entreprises

GIP-MDS
[Marie-Amélie Roguet](#)
07 86 28 97 90

[Net-entreprises](#) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises, géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 70 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Bona fidé
[Mathilde Calvez](#)
06 49 64 09 87

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.